Compte rendu de réunion de la
Cellule Régionale d'IdentitoVigilance ESMS (CRIV)

08 mars 2023 – en visioconférence – 50 structures connectées

Cellule pilotée par Mme Angélise FLORI (ARS), Mme le Dr Juliette VABRE (RéQua) et Mme Armelle GONZALES (GRADeS) (excusée)

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

1. Suivi régional du déploiement INS
2. Suivi des établissements
3. Nouvelle doctrine numérique
4. Rappel sur les certificats
5. INS et DMP
6. Documents et liens sur l'identitovigilance
7. Proposition de sessions de sensibilisation à partir de cas pratiques

PROCHAINE REUNION mercredi 13 septembre 2023 10h-12h

QUESTIONS ABORDÉES

1. Suivi régional du déploiement INS

Suivi du nombre d'appels fait par les structures ESMS de la région au téléservice INSi

- Par certificat INS (voir point 4): données disponibles depuis décembre 2022 et transmises par l'ANS à l'ARS
  52 ESMS ont réalisé au moins 1 appel /mois

- Par carte CPX :données disponibles depuis février 2022 et disponibles sur site sesam-vitale https://www.sesam-vitale.fr/insi:
  33 ESMS ont réalisé au moins 1 appel /mois

Le fichier contient les informations suivantes sur chaque établissement :

- Mois : sous la forme AAAAMM
- Départements : DD -Libellé
- N° FINESS : FINESS avec lequel l'appel INSi a été fait
- Structures
- Catégories FINESS
- Nombre de sollicitations INSi réalisées sur le mois
- Nombre de sollicitations à l'opération de récupération

- Nombre d'appels à l'opération de vérification
- Nombre d'utilisateurs uniques sur le mois

A noter qu'un indicateur de suivi du SEGUR , déjà disponible pour les ES, et bientôt effectif sur les ESMS, porte sur l'item « au moins 1 appel/mois sur la plateforme INSi par la structure »

2. Suivi des établissements

Suivi de quelques établissements (voir diaporama)

La qualification des identité est facilitée par la présence stable dans le temps des personnes accompagnées. Le nombre d'appels est donc important pendant la période de qualification puis naturellement diminue. Le nombre d'appels reste assez spécifique selon le type de structure.

4. 4ème édition de la doctrine du numérique en santé – publiée en février 2023

La doctrine s'adresse à tous ceux qui développent un projet de services numériques de santé, qu'ils soient maîtres d'ouvrages ou qu'ils en assurent la maîtrise d'œuvre :

- les établissements de santé ;
- les GRADeS ;
- les éditeurs ;
- les professionnels de santé ou du médico-social qui utilisent ces services numériques.

Elle comporte des chapitres sur l'INS et ViaTrajectoire :

- ViaTrajectoire devient le service national d'orientation des personnes dans les champs sanitaire et médico-social
- ViaTrajectoire intègre l'INS pour référencer les données de santé de toute personne orientée et sécuriser ainsi son parcours.

4. Rappel sur les certificats

- Il s'agit d'un **Certificat de personne morale Organisation ORG AUTH_CLI (authentification),** spécifique INS, porté par l'entité juridique, avec un administrateur désigné, et portant le FINESS géographique renseigné lors de l'accès ou envoi documents

5. INS et DMP

A compter de mai 2023 :

- Obligation d'alimenter le DMP et Mon espace santé avec l'**INS qualifiée de l'usager.**
- Disposer de l'INS qualifiée de l'usager pour lui adresser un message via sa messagerie citoyenne, dont l'adresse se présente comme suit :

matriculeINS@patient.mssante.fr.

Le référentiel #2 MSSanté daté du 31/01/2023 introduit toutefois une **dérogation transitoire** pour la messagerie citoyenne, applicable jusqu'à fin 2023.

6. Documents et liens sur l'identitovigilance

- **Kit ANAP : disponible sur https://www.esante-bretagne.fr/segur/ressources/docutheque/**

Des fiches pratiques :

- Gouvernance
- Identification primaire
- Identification secondaire
- Check-list IV
- Indicateurs de pilotage
- Gestion des risques et signalement des EI
- Tableaux récapitulatifs des exigences et recos du RNIV

Des modèles de documents :

Matrice RACI *
Fiche de poste IV en ESMS *
Lettre de nomination *
Charte identitovigilance *

Logigramme identification primaire *
Sensibiliser et former les acteurs
Formulaire anomalies liées à l'identité *
* *Version modifiable*.

- **Accompagnement proposé par le GRADeS : contact@esante-bfc.fr**

- **Les documents du réseau 3RIV : https://resana.numerique.gouv.fr/public/information/consulterAccessUrl?cle_url=2146736381BW9TM1VZCDQAbQhuBWsAIAc5WmcGJwZvAmlQbQdmXW5TaAM/UjkAYlRu**

- **Ouverture de la plateforme e-Learning de l'ANS - 16 février 2023**

La plateforme de formation e-santé-formation de l'Agence du Numérique en Santé est ouverte vous pouvez y accéder en vous inscrivant à : https://lnkd.in/eBwpdjcV

Les contenus de formation abordent toutes les dimensions de la e-santé : le cadre règlementaire, les grands programmes nationaux, les référentiels et services socles. Le catalogue va s'enrichir progressivement.

Sur l'INS et l'identitovigilance il y a 9 questionnaires, ludiques et interactifs, des vidéos .

7. Proposition de sessions de sensibilisation à partir de cas pratiques

Webinaires de cas pratiques ReQua / GRADeS – pour présenter les règles de bases de l'identitovigilance par l'application de cas pratiques – 2ème semestre 2023

8. questions diverses

La carte CPX correspond à divers types de cartes (CPS, CPE, CPF). La CPE est une carte « établissement », nécessaire pour permettre à un personnel administratif d'accéder au téléservice INSi si l'établissement choisit de faire les appels par ce moyen (sinon accès par certificat (voir point 4)). La commande de cette carte se fait auprès de l'ANS.

Le taux d'identités qualifiées dans la structure (nb identités qualifiées / nb usagers file active) est un indicateur du SEGUR et sera à l'avenir demandé aux structures ESMS .

Pour rappel tous les usagers nés en France ont un INS, dès le 8ème jour après leur naissance, même s'ils sont rattachés au numéro de sécurité sociale de leurs parents pour la facturation. Les usagers ayants des droits en France ont également un INS. Seuls les étrangers de passage ou les usagers sans droits établis en France n'ont pas d'INS

Comment savoir si votre éditeur et les logiciels sont accrédités pour l'INS ? :

Sur la page du CNDA Centre National de Dépôt et d'Agrément : https://cnda.ameli.fr/

Si vous rencontrez une difficulté avec votre éditeur quant à la mise en conformité avec le RNIV, signalez le à angelise.flori@ars-sante.fr

Les questions sur la messagerie sécurisée ou les questions d'interopérabilité peuvent être posées :

- Aux référents Ségur sur les sujets MSS et DMP : Anaelle.Daventure@esante-bfc.fr
- au Référent technique e-santé à l'ARS : steven.garnier@ars-sante.fr